

« L'essence étant un bon dégraissant, puis-je la siphonner de mon réservoir de voiture pour nettoyer mon vélo ou ma hotte de cuisine ? »

L'essence pour moteurs, ou benzine, est indispensable au fonctionnement de nos véhicules et de nos petits engins à moteurs tels que les tondeuses à gazon, débroussailleuses ou tronçonneuses. Malheureusement, l'essence contient diverses substances très toxiques dont le benzène qui est cancérigène, mutagène et irritant. Le benzène peut être absorbé par voie orale, cutanée ou respiratoire. Il est essentiel d'utiliser l'essence uniquement comme carburant.

Il est impératif de respecter les conseils de prudence suivants, le centre suisse d'information toxicologique (Tox Info Suisse) recevant environ six fois plus d'appels concernant la benzine que les centres antipoison des pays voisins.

Mr. Safety

Nos conseils :

- En cas d'ingestion accidentelle, appeler un médecin, surtout ne pas faire vomir, éventuellement boire une à deux gorgées d'eau.
- En cas de contact cutané, ôter les vêtements souillés, laver immédiatement et soigneusement à l'eau et au savon, ne pas frotter avec une brosse.
- Ne pas transvaser dans des contenants non prévus pour cet usage, et jamais dans des bouteilles de boisson.
- Ne pas aspirer de l'essence par la bouche, par exemple pour siphonner un réservoir.
- Eviter les étincelles en présence de carburant, les vapeurs d'essence présentant un danger d'explosion.
- La vidange du réservoir d'essence d'un véhicule doit être effectuée par du personnel spécialisé.
- Pour les petits engins à moteur, il est recommandé d'utiliser uniquement de l'essence alkylée, qui contient 95% de substances nocives en moins que l'essence ordinaire.
- En cas d'urgence : Tox Info Suisse au 145.

Des questions ? Des suggestions ?

Des remarques ?

Sur www.infochim.ch, vous trouverez des informations supplémentaires pour l'utilisation en toute sécurité des produits chimiques au quotidien.